



# La santé à l'école : mot de l'infirmière

## RÔLES DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE

L'infirmière à l'école a un rôle de prévention (vaccination, allergie sévère, etc.). Elle procure aussi des conseils santé en plus d'offrir du support à la direction et au personnel de l'école dans les cas de situation de santé particulière.

## SITUATION DE SANTÉ PARTICULIÈRE

Les informations que vous nous avez transmises par le document « Fiche urgence-santé » ont été vérifiées. Si votre enfant a une allergie sévère, vous recevrez un protocole à remplir pour autoriser le personnel scolaire à intervenir en cas d'urgence.

Si votre enfant a une intolérance alimentaire :

- ✓ Sensibilisez votre enfant
- ✓ Avisez l'enseignant
- ✓ Avisez le service de garde à la rentrée

Veillez nous informer de **tout changement** dans l'état de santé de votre enfant.



## MALADIES INFECTIEUSES

Toute maladie infectieuse doit être signalée au secrétariat de l'école, dans le but de procéder aux interventions appropriées.

## ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Si votre enfant a besoin de recevoir un médicament à l'école prescrit ou non prescrit, vous devez :

- Compléter et signer le **formulaire autorisation-distribution-médication** (disponible au secrétariat).
- Remettre à l'éducatrice du service de garde ou la secrétaire de l'école, le contenant original de la médication avec le libellé de la pharmacie.

## ENFANTS MALADES

Si votre enfant présente un malaise (fièvre, diarrhée, vomissement, blessure grave, etc.), vous serez avisés de venir le chercher dans les plus brefs délais.

Dans les cas de gastro-entérite, votre enfant devra être exclu jusqu'à la guérison de sa maladie, et pourra revenir à l'école s'il n'a pas eu de vomissements depuis 24 heures.

## LES COLLATIONS

Afin de protéger nos élèves allergiques, la politique « **sans arachide, sans noix** » demeure en vigueur dans toute la commission scolaire.

## LES POUX

Avisez la secrétaire de l'école si vous constatez la présence de poux ou de lentes chez votre enfant. Pour en savoir davantage sur le sujet : voir publication « Poux, poux, poux ».

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-276-01F.pdf>



## **VACCINATION**



### **Élèves de maternelle :**

Chaque automne, l'infirmière de l'école vérifie le statut vaccinal des élèves de la maternelle. Vous serez avisés par écrit s'il y a des vaccins manquants et afin de compléter sa vaccination :

Vous pourrez contacter la centrale des rendez-vous du **CIUSSS de la Capitale-Nationale-Secteur Vieille Capitale** au numéro suivant :

**418-521-5833 ou 1 833-521-5833 (sans frais)**

### **Vous avez perdu un carnet de vaccination :**

Voici le lien pour obtenir des renseignements sur le statut vaccinal de votre enfant

<https://www.quebec.ca/sante/vos-informations-de-sante/registre-de-vaccination-du-quebec/>

## **DÉPISTAGE AUDITIF ET VISUEL**



Un dépistage auditif et visuel est recommandé avant la rentrée scolaire pour éviter les problématiques d'apprentissage. Sachez que le dépistage visuel est gratuit avant l'âge de 18 ans.

## **COMMENT ME REJOINDRE ?**



Vous pourrez rejoindre l'infirmière scolaire en contactant le secrétariat de votre école.

*Bon été et au plaisir de se croiser !*

Votre infirmière scolaire